

## **SeLD — 329 — L'ancien d'église et le manuel de l'église**

**SÉMINAIRE Pr BILLY BIAGGI — DMin —  
Vice-président général de la CG**

### **1. Le Manuel de l'Église est le document officiel qui guide toutes les activités des Églises adventistes du septième jour dans le monde entier :**

Dans le Livre des règlements de la Conférence générale (en anglais : 2018-2019) et dans la section BA 15 05 (intitulée : Normes et pratiques), il est dit que les normes et pratiques de l'église sont basées sur les principes établis dans le Manuel de l'Église (l'Église adventiste du septième jour), publié par la Conférence générale. Ces principes doivent être respectés et observés dans toutes les questions relatives à l'administration d'une église locale, en interne comme dans ses relations avec les organisations supérieures. Aucun employé ne devrait être autorisé à fixer des normes d'adhésion ou à imposer ou à essayer d'imposer des règles ou des procédures à l'église qui n'ont pas été adoptées par le corps des croyants et qui n'ont pas été envisagées dans le Manuel de l'Église (l'Église adventiste du septième jour).

Dans le même Livre des règlements de la Conférence générale, mais dans la BA 15 10, il est précisé dans l'intitulé : Modifications/Révisions uniquement par le biais d'un Congrès mondial de la Conférence générale. Et il est indiqué que le Manuel de l'Église (EASJ) ne peut être changé ou modifié que par le biais d'un Congrès de la Conférence générale (voir Rapport de la Conférence générale, n° 8, page 197, 14 juin 1946). Le contenu du Manuel d'Église est présenté sous deux formats : des chapitres et des notes. Le contenu principal de chaque chapitre a une valeur mondiale et s'applique à chaque église locale. Comprenant la nécessité d'une certaine variation dans le fonctionnement des églises locales, il a été ajouté à la fin des chapitres du matériel supplémentaire de nature explicative contenant les Notes, et qui est destiné à servir de guide.

Si des révisions des Notes du Manuel de l'Église (EASJ) sont requises par les organes constitutifs de notre Église, la Commission du manuel de l'Église examinera les demandes de révision respectives. Et si elles sont approuvées, les révisions seront soumises à l'examen de la Commission plénière de la Conférence générale, lors de sa réunion annuelle, qui correspond à la dernière année du quinquennat, et ceci en coordination avec toute motion de modification/révision du Manuel de l'Église qui sera recommandée pour examen au prochain Congrès de la Conférence générale. En outre, le Conseil annuel de la Conférence générale peut autoriser des modifications dans les Notes lors de tout Conseil annuel.

La Commission du Manuel de l'Église sera habilitée à procéder à des modifications rédactionnelles de routine, qui ne constituent pas une altération du sens du Manuel de l'Église actuel (EASJ). Un rapport desdites modifications rédactionnelles sera présenté par la Commission de l'Église Manuel (IASD), par l'intermédiaire de la Commission administrative de la Conférence générale, au Conseil d'administration de la Conférence générale, lors de la réunion annuelle du Conseil. Dans le cas où la Commission administrative ou la Commission plénière de la Conférence générale déterminait à un tiers des voix que les suggestions éditoriales modifient substantiellement le sens du texte actuel, ces propositions seront alors remises à l'approbation par le Congrès mondial de la Conférence générale.

Par la suite, dans le Livre des règlements de la Conférence générale BA 15-15, il est souligné que les Divisions seront responsables de la traduction du Manuel de l'Église (EASJ) qui circulera sur leur territoire respectif et assureront la traduction exacte et correcte du texte de la version anglaise, tel qu'approuvé par un Congrès de la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour.

Enfin, également dans le Livre des règlements de la Conférence générale BA 15-20, il est indiqué que, bien que le Manuel de l'Église soit applicable dans le monde entier, les divisions doivent en assurer la distribution dans les langues correspondant à leur territoire ; elles peuvent également ajouter des « annexes » ou des « suppléments » au Manuel de l'Église (EASJ), non pour le modifier, mais pour fournir des éléments supplémentaires en fonction des conditions et des circonstances prévalant dans leur division. Les manuscrits de ces « suppléments ou annexes » doivent être soumis à l'examen du Conseil d'administration de la Conférence générale afin d'obtenir son appui avant de les imprimer (voir Conseil d'administration de la Conférence générale 1948 – Conseil annuel, page 19).

## **2. Le Manuel de l'Église établit l'organisation de l'église locale et les autorités respectives au sein de l'église :**

Au début du Livre des règlements de la Conférence générale, nous avons la section A : Consécration totale à Dieu – Une déclaration d'intégrité et de fidélité spirituelle dans la famille de la Foi. Il y est souligné que chaque membre de l'Église et chaque entité/organisation de l'Église adventiste du septième jour, sous l'onction divine, devrait trouver le moyen le plus efficace d'accomplir sa mission.

Ensuite, à la page 47 du Livre des règlements de la Conférence générale (et dans cette section de Consécration totale à Dieu), après les paragraphes qui correspondent à la Consécration totale à Dieu de tous les membres de l'Église, ainsi que de tous les pasteurs de l'EASJ et dans A 15 20, il est souligné ce qu'implique la Consécration totale à Dieu de la part de toutes les congrégations (églises et groupes). Parmi ces concepts de fidélité et d'intégrité envers Dieu, au point 5, il est dit que l'on reconnaît les privilèges d'être une congrégation de l'Église adventiste du septième jour, comme cela est présenté dans le Manuel de l'Église (EASJ), par l'acceptation et la mise en œuvre de plans généraux qui permettent la diffusion de l'Évangile dans des

contextes plus larges, et en participant à l'organisation, aux finances et au système de représentation conçu pour faciliter une portée mondiale/globale.

### **3. Dirigeants de l'église locale (Importance pour eux de connaître le manuel de l'église) :**

Le pasteur de l'église locale, ainsi que les anciens de l'église (de même que les autres dirigeants de l'église locale), doivent être familiarisés et connaître les concepts, les indications et les conseils que présente le Manuel de l'Église (EASJ), pour toutes les églises locales de l'Église adventiste du septième jour dans le monde.

Le Manuel de l'Église (EASJ — version 2015 — le dernier et celui en vigueur au cours de ce quinquennat) contient les sections suivantes :

1. **Pourquoi notre église a-t-elle besoin d'un Manuel de l'Église ?** (Il est une autorité et un guide et on peut y obtenir des conseils et guider les activités de l'Église.)
2. **L'Église en tant que corps vivant de Dieu** : basée sur les principes bibliques et sans discrimination, sachant qu'elle est « spirituellement complète » en Christ et qu'elle est « l'objet suprême de l'attention du Seigneur »  
« Je déclare à mes frères et sœurs que **l'Église du Christ, si faible et si défectueuse** qu'elle puisse paraître, est l'unique objet sur la terre **dont il se soucie autant.** » (Testimonios para Ministros, p. 15)
3. **Organisation et autorité** : le fondement biblique de l'organisation, en plus d'établir l'importance de l'organisation, ses objectifs, son modèle dans le NT, la description organisationnelle de l'Église et de ses entités/institutions, son autorité dans l'Église primitive et le fait que la Conférence générale en soit la plus haute autorité :  
« Le Seigneur m'a souvent enseigné que nul homme ne doit soumettre sa capacité de jugement à celle d'un autre homme. Ni l'intellect d'un seul, ni celui d'une poignée d'hommes, ne peut être tenu comme assez sage, assez puissant, pour contrôler l'œuvre et déclarer quels seront les plans à suivre. Mais quand, dans une Conférence générale, le jugement des frères réunis de toutes les parties du monde est exercé, l'indépendance et le jugement personnels ne doivent pas être obstinément maintenus, mais abandonnés. Un ouvrier ne devrait jamais considérer comme une vertu le fait de maintenir de façon persistante sa position indépendante, contrairement à la décision de l'ensemble. » – Testimonies for the Church, vol. 9, p. 260.
4. **Pasteurs et autres employés de l'Église** : Un ministère institué par Dieu. Personnes employées par l'Église dans la Fédération (président, directeurs de départements, pasteurs consacrés, pasteurs autorisés, instructeurs de Bible, autres employés).
5. **Organisation, fusion et dissolution d'Églises et de groupes** : Organisation d'églises locales, congrégations et groupes, fusion d'églises, dissolution d'églises et suivi des membres, des registres et des fonds.

6. **Les membres d'Église** : Ceux qui font partie de l'Église par le baptême, le rebaptême, la profession de foi et les mécanismes de transfert de membres.
7. **La discipline** : principes généraux, motifs disciplinaires, processus.
8. **Responsables et organisations des Églises locales** : Qualifications générales (qualités spirituelles, éthiques et morales, respect du pasteur et des responsables, l'exemplarité en tout, y compris dans les dîmes, les responsabilités, termes de leurs fonctions, les élections. Responsabilité des anciens (et leur consécration) et toutes les autres fonctions de direction : diacres, diaconesses, secrétaire, trésorier. Et tous les ministères de l'Église locale : Enfants, Communications, Éducation, Famille, Santé, Musique, Relations publiques et Liberté religieuse, Publications, École du sabbat et Ministère personnel, Gestion chrétienne de la vie, Ministère des femmes, Ministère de la jeunesse.
9. **Élections** : La commission de nomination, pour élire les dirigeants de l'Église locale (selon les termes établis dans la Fédération/Mission/Union d'églises), ainsi que pour l'élection des délégués à la session de la Fédération/Mission/Union des églises.
10. **Services religieux et autres assemblées** : Principes généraux. Services de l'Église locale et autres réunions : Principes généraux, la place de la musique dans l'Église, la chaire et son utilisation, l'importance du maintien de l'unité, l'école du sabbat et le culte d'adoration, le service de communion, les réunions de prière, réunions administratives, la commission des finances, les réunions de la commission de l'éducation adventiste, les rencontres de jeunesse.
11. **Les finances** : Concepts et principes de gestion chrétienne ; la dîme ; les offrandes ; les instructions financières générales.
12. **Les normes de la vie chrétienne** : Accepter l'appel de Dieu ; l'étude quotidienne de la Bible et la prière ; les rapports avec la communauté ; comment observer le sabbat ; la révérence dans le lieu de culte ; santé et tempérance ; les vêtements ; simplicité et modestie ; les médias de communication modernes ; loisirs et divertissements ; musique.
13. **Mariage, divorce et remariage** : Les relations sociales ; les fréquentations ; le mariage ; le divorce la position de l'Église sur le divorce et le remariage ; le Ministère de la famille au niveau de l'église locale.
14. **Doctrines fondamentales de l'Église adventiste du septième jour**
15. **Notes**
16. **Abréviations**
17. **Index général**
18. **Index des Saintes Écritures**
19. **Index selon les sources**

Il est de la responsabilité des responsables de l'Église locale (en particulier des Anciens) de prêter attention, de connaître, d'appliquer et de servir en harmonie avec les concepts directeurs du Manuel de l'Église (EASJ).

#### **4. Fonctions du Manuel de l'Église pour le bon fonctionnement des églises locales :**

Dans le Livre des règlements de la Conférence générale (2018-2019, p. 67) et dans la section B 10 05, il est décrit la constitution d'une église locale, où un groupe d'adventistes du septième jour est organisé en Église par les dirigeants de la Fédération/Mission/Union d'Églises, selon ce qui est établi dans le Manuel de l'Église (EASJ). Et ainsi, cette nouvelle Église est acceptée dans la fraternité de toutes les Églises de la Fédération, par le vote du prochain Congrès de cette entité de l'Église.

Les mêmes éléments sont réaffirmés dans B 60 10 (page 87). Organisation de nouvelles églises locales conformément aux dispositions du Manuel de l'Église (EASJ).

À son tour, le Manuel de l'Église (EASJ) (version 2015) décrit (au chapitre 5) qu'une nouvelle église adventiste, en tant que congrégation de croyants, est organisée comme telle (page 51), par un pasteur consacré sur recommandation du comité exécutif de la Fédération. (Les pages 53 et 54 décrivent l'organisation d'un groupe). Bien entendu, ce groupe de croyants doit avoir la maturité spirituelle et la capacité d'assumer les responsabilités d'une église organisée en tant que telle et agira en consultation avec le président de la Fédération/Mission/Union des églises. Puis il est expliqué toutes les étapes à suivre lors de la réunion d'organisation.

Chers Anciens, nous devons nous unir dans le but ultime, qui est d'inviter notre fraternité bien-aimée, afin qu'unis à nous, dirigeants, nous puissions déployer nos efforts sous l'onction et la puissance de l'Esprit Saint (voir Zacharie 4:6), pour proclamer le Message du 3e Ange, et atteindre les 7,7 milliards de personnes qui habitent notre monde avec le merveilleux message de l'espoir. L'Esprit de Prophétie affirme :

***« L'œuvre de Dieu dans ce monde ne pourra être achevée tant que les hommes et les femmes qui sont membres de notre église ne s'intéresseront pas à cette œuvre et n'uniront leurs efforts avec ceux des pasteurs et des dirigeants de l'église. »*** (Ellen G. White, *Testimonios para la Iglesia*, vol. 9, p. 95).

#### **5. Développement et suggestions pour la mise à jour du Manuel de l'Église :**

##### **a. Organe par lequel des modifications peuvent être apportées au Manuel de l'Église :**

Le Livre des règlements de la Conférence générale (2018-2019) contient le Statut de la Conférence générale (p. 23 à 40 : document mondial constitutif) et à la page 24, se trouve l'article II, relatif aux commissions qui seront actives lors d'une Session mondiale de la Conférence générale. La Section 1 (de l'Art. II) indique que lors de chaque Session mondiale de

la Conférence générale, les commissions fonctionneront (selon les besoins), mais qu'elles comprendront les suivantes, qui doivent être élues à la Session et dureront tout au long des sessions, afin d'étudier et de présenter leurs rapports et recommandations à la plénière des Sessions :

- a. Commission du Manuel de l'Église de la Session
- b. Commission de la Constitution et des Statuts de la Session
- c. Commission des Nominations de la Session
- d. Commission directrice de la Session

Et dans la section 2, de cet article II des Statuts, il est précisé que le président de la Commission du Manuel de l'Église de la Session, sera l'un des administrateurs de la Conférence générale.

À son tour, entre les Sessions de la Conférence générale, étant donné que le Conseil d'administration de la Conférence générale maintient l'autorité conférée par la Session mondiale, il nommera à son tour une Commission du Manuel de l'Église (EASJ), qui sera chargée de recevoir, étudier et proposer au Conseil d'administration de la Conférence générale (lors de ses Conseils annuels - en présence des présidents des unions du monde entier), les modifications apportées au Manuel de l'Église, qui seront à leur tour présentées à la Session mondiale suivante de la Conférence générale, pour étude et approbation.

#### **b. Processus pour modifier le Manuel de l'Église :**

Les Divisions mondiales, par l'intermédiaire de leurs Conseils d'administration, reçoivent, étudient, approuvent puis envoient à la Conférence générale les suggestions de changements, modifications, annulations ou ajouts au Manuel de l'Église (EASJ).

Ensuite, la Commission du Manuel de l'Église de la Conférence générale les étudie avec prières et prend la décision d'accepter ou de rejeter ces motions. Les propositions correspondantes sont présentées pour étude et décision au Conseil annuel de la Conférence générale. Elles feront partie de toutes les suggestions de changement, qui seront présentées lors de la prochaine Session mondiale de la Conférence générale de l'EASJ.

Cette Commission du Manuel de l'Église (qui est composée de dirigeants de la Conférence générale) est complétée lors de ses réunions de fin d'année par des représentants de chacune des 13 divisions mondiales en plus des membres réguliers.

#### **c. Implications juridiques :**

Le Manuel de l'Église (EASJ) régit toutes les fonctions des Églises locales de l'Église adventiste du septième jour dans le monde entier, selon les critères et les principes découlant des Saintes Écritures (source principale), mais essaie également (avec le conseil des conseillers et avocats) de se conformer à toutes les lois pertinentes, qui correspondent aux différents pays où l'EASJ est établie et sert la communauté.

**d. Importance pour les anciens de l'église locale d'une utilisation judicieuse du Manuel de l'Église :**

Il est d'importance vitale pour les anciens de l'Église locale qu'ils connaissent le Manuel de l'Église (EASJ) dans les détails afin qu'avec prière et sous l'onction et l'illumination du Saint-Esprit, l'Église soit administrée en harmonie avec les principes bibliques et de l'Esprit de Prophétie, et qu'ils encouragent les frères et sœurs à s'impliquer dans la mission de l'Église.

Les principes et objectifs missionnaires sont les principaux instruments pour accomplir la mission que le Seigneur nous a confiée. Cependant, sur ce « champ de bataille » (conflit entre le bien et le mal), l'ennemi des âmes tente de persuader et de faire chuter un grand nombre (et en particulier les dirigeants), de manière à ce qu'ils soient pour les frères et sœurs des facteurs de découragement, de perte de foi et de confiance dans l'administration de l'Église. Par conséquent, le Manuel de l'Église contient également les principes de discipline nécessaires et indiqués par le Seigneur pour réprimander, corriger et racheter.

L'Esprit de prophétie conseille :

***« Chaque membre de l'église doit ressentir l'obligation sacrée de préserver strictement les intérêts de la cause de Dieu. Les membres de l'église sont individuellement responsables de son état de découragement et de manque d'intérêt, à cause duquel les vérités les plus sacrées jamais confiées à des hommes sont déshonorées. Il n'y a aucune excuse pour cet état de choses. Jésus a ouvert à tous la possibilité d'acquérir sagesse, grâce et puissance. Il est notre exemple en toutes choses et rien ne doit détourner l'esprit de l'objectif principal de la vie, qui est d'avoir le Christ dans l'âme, adoucissant et subjuguant le cœur. Lorsqu'il en sera ainsi cas, chaque membre de l'église, qui professe la vérité, sera semblable au Christ en caractère, en paroles et en actes. »*** (Ellen G. White, Testimonios para la Iglesia, Vol. 5, p. 258)

Que le Seigneur vous bénisse abondamment, afin que vous suiviez ces instructions, chacun de vous, chers anciens de l'église. Que vous ressentiez la joie de servir de tout votre cœur, en serviteurs fidèles du Seigneur Jésus, et bientôt le Seigneur pourra dire de chacun : **« C'est bien, bon et fidèle serviteur ; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton maître ! »** (Matthieu 25:23)